

Syndicat Mixte du Lac d'Annecy

7, rue des terrasses B.P. 39, 74 962 CRAN-GEVRIER
Tel : 04 50 66 77 77 – Fax : 04 50 66 77 88



l'oxygène
à la source

Schéma général d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales

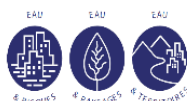
1_Not_GA_EMT

Notice explicative du zonage d'assainissement

Commune de Epagny-Metz-Tessy



SAFEGE
Bâtiment Universaône - 18 rue Félix Mangini,
69009, Lyon
Tel : 04 72 19 89 70



sepia

19 rue de Lac Saint-André, 73370 Le Bourget-du-
Lac
Tel : 04 79 84 54 96



Date	Objet des modifications
Mars 2019	Dossier d'enquête publique
Septembre 2019	Dossier d'approbation

Approuvé par délibération du Comité Syndical du
30 septembre 2019

Le Président du SILA,

Pierre BRUYERE

Liste des abréviations

- ANC : Assainissement Non Collectif
- DBO5 : demande biochimique en oxygène pendant cinq jours = un des paramètres de la qualité de l'eau représentant la quantité d'oxygène nécessaires aux micro-organismes pour oxyder la matière organique
- EH : Equivalent-Habitant : : unité de mesure permettant d'évaluer la capacité d'une station d'épuration. Cette unité de mesure se base sur la quantité de pollution émise par personne et par jour. 1 EH = 60 g de DBO5/jour en entrée station
- PLU : Plan Local d'Urbanisme
- SCOT : Schéma de cohérence Territoriale
- SILA : Syndicat Mixte du Lac d'Annecy
- SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif
- ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

Sommaire

Préambule	4
1.....Etat des lieux de la commune de Epagny-Metz-Tessy	5
1.1 Situation géographique et administrative	5
1.2 Contexte urbain.....	5
1.3 Contexte géologique	8
1.4 Hydrographie.....	9
1.5 Usages et contraintes du milieu naturel.....	10
1.6 Situation actuelle vis-à-vis de l'assainissement collectif.....	10
1.7 Situation vis-à-vis de l'assainissement non collectif.....	11
2.....Présentation de la carte de zonage	13
2.1 Généralités	13
2.2 Zonage d'assainissement collectif	14
2.3 Zonage d'assainissement non collectif.....	14
ANNEXE 1 : résultats des sondages de sol réalisés antérieurement à 2018.....	15

Tables des illustrations

Figure 1 : Répartition des activités sur la commune d'Epagny-Metz-Tessy	6
Figure 2 : Périmètre du SCOT du bassin Annecien au 1er janvier 2017 (Source : www.scot-bassin-annecien.fr).....	7
Figure 3 : Conformités des installations ANC sur la commune	11

Table des tableaux

Tableau 1 : Recensement INSEE pour la commune de Epagny-Metz-Tessy	5
Tableau 2 : Principaux cours d'eau présents sur la commune potentiellement impactés par le rejet d'ANC	9
Tableau 3 : Capacité des cours d'eau à recevoir des rejets ANC	12
Tableau 4 : Liste des scénarios de desserte retenus sur la commune de Epagny-Metz-Tessy.....	14
Tableau 5 : Liste des scénarios étudiés mais non retenus	14

PREAMBULE

Le présent document constitue la notice explicative du zonage d'assainissement collectif des eaux usées de la commune de Epagny-Metz-Tessy.

Il s'inscrit dans un dossier comprenant également :

- La notice explicative générale,
- La carte d'aptitude des milieux de la commune,
- La carte de zonage d'assainissement de la commune.

Le contexte réglementaire et la méthodologie pour la réalisation du zonage sont détaillés dans la *Notice explicative générale (0_NoteZonageEU)*.

1 ETAT DES LIEUX DE LA COMMUNE DE EPAGNY-METZ-TESSY

1.1 Situation géographique et administrative

EPAGNY-METZ-TESSY est une commune située dans le département de la Haute-Savoie (74), s'étendant sur 1260 ha. La commune d'EPAGNY METZ-TESSY est une commune nouvelle issue de la fusion des communes d'Epagny, de Metz-Tessy et du SIGEMTE (Syndicat Intercommunal pour la Gestion des Equipements Metz-Tessy Epagny) au 1er janvier 2016.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, elle fait partie de la communauté d'agglomération du Grand Annecy.

1.2 Contexte urbain

1.2.1 Evolution de la population

Depuis les années 1980, Epagny-Metz-Tessy connaît une croissance démographique assez linéaire. Les derniers recensements INSEE donnent les résultats suivants :

Tableau 1 : Recensement INSEE pour la commune de Epagny-Metz-Tessy

Année du recensement	1982	1990	1999	2010	2015
Nombre d'habitants	2246	3472	5242	6607	7529

Le nombre d'habitants par foyer est estimé à 2.2.

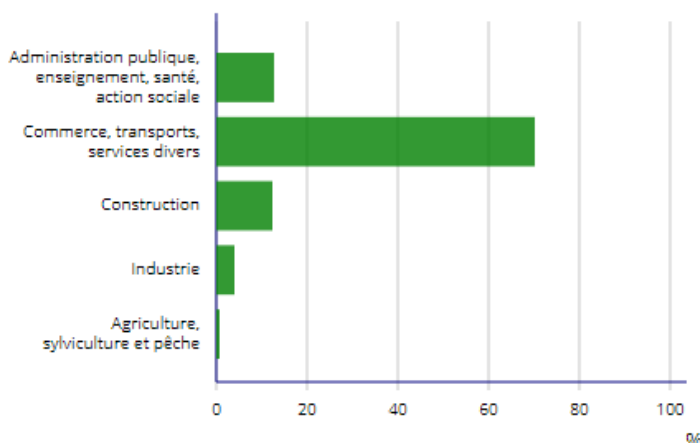
La population à l'horizon 2030 serait d'environ 9084 habitants en conservant la dynamique de croissance des recensements INSEE ci-dessus.

1.2.2 Occupation des sols

En 2015, les résidences secondaires représentent 1.8% du parc de logement (données INSEE). Près de 43% du parc de logements est constitué de maisons individuelles pour environ 56.1% de logements en collectif.

Les 1260 établissements actifs (unités de production de biens ou de services, publiques ou privées) recensés sur la commune par l'INSEE en 2015 se répartissent comme suit :

CEN G1 - Répartition des établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2015



Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP en géographie au 01/01/2015.

Figure 1 : Répartition des activités sur la commune d'Epagny-Metz-Tessy

Les activités économiques de la commune sont essentiellement tournées vers l'industrie, l'artisanat, le commerce, et dans une moindre mesure l'agriculture (2 agriculteurs pluri-actifs). On recense plusieurs zones d'activités :

- Bouvarde avec une superficie de 33ha, accueillant entre 20 et 50 entreprises
- Sous-Lettraz avec une superficie de 10ha
- Zone des Croiselets avec une superficie de 8.8ha
- Zone des Iles avec une superficie de 10ha

Trois hôtels, d'une capacité totale de 157 chambres, sont également recensés.

1.2.3 Documents d'urbanisme

En 2019, la commune d'Epagny-Metz-Tessy ne dispose pas d'un document d'urbanisme unique sur son territoire. Cette uniformisation des règles d'urbanisme aura lieu dans le cadre de l'élaboration du futur PLU intercommunal menée par la communauté d'agglomération du Grand Annecy, compétente en matière d'urbanisme depuis le 1^{er} janvier 2017.

Dans l'attente, chaque commune déléguée est concernée par des règles d'urbanisme qui lui sont propres :

- Le PLU sur le secteur d'Epagny, approuvé le 18 octobre 2016, a fait l'objet d'une procédure de modification simplifiée n°1 approuvée le 28 septembre 2017.
- Le PLU sur le secteur de Metz-Tessy a été approuvé le 29 juin 2017.

La commune est dans le périmètre du SCOT du bassin Annecien, approuvé le 26 février 2014, qui fixe les grandes lignes de développement du territoire pour les 20 prochaines années.

Les principaux objectifs du SCOT sont les suivants :

- Une consommation foncière inférieure à 1100 hectares pour les 20 prochaines années, soit une diminution de près de 50 % par rapport à la poursuite de la tendance actuelle, permettant de préserver des terres agricoles et les paysages.
- Le maintien de la dynamique du territoire sur le plan démographique et économique : construction d'environ 30 000 logements et encouragement au développement économique dans toute sa diversité.
- Une structuration du territoire autour d'une « armature urbaine » organisée en cohérence avec les transports en commun et privilégiant la proximité.
- Un développement urbain plus dense associant qualité urbaine et mixité des fonctions.

- Une importante prise en compte de la loi littoral et des exigences environnementales : respect de la biodiversité (trame verte et bleue) et de paysages, préservation des ressources, gestion des déchets...

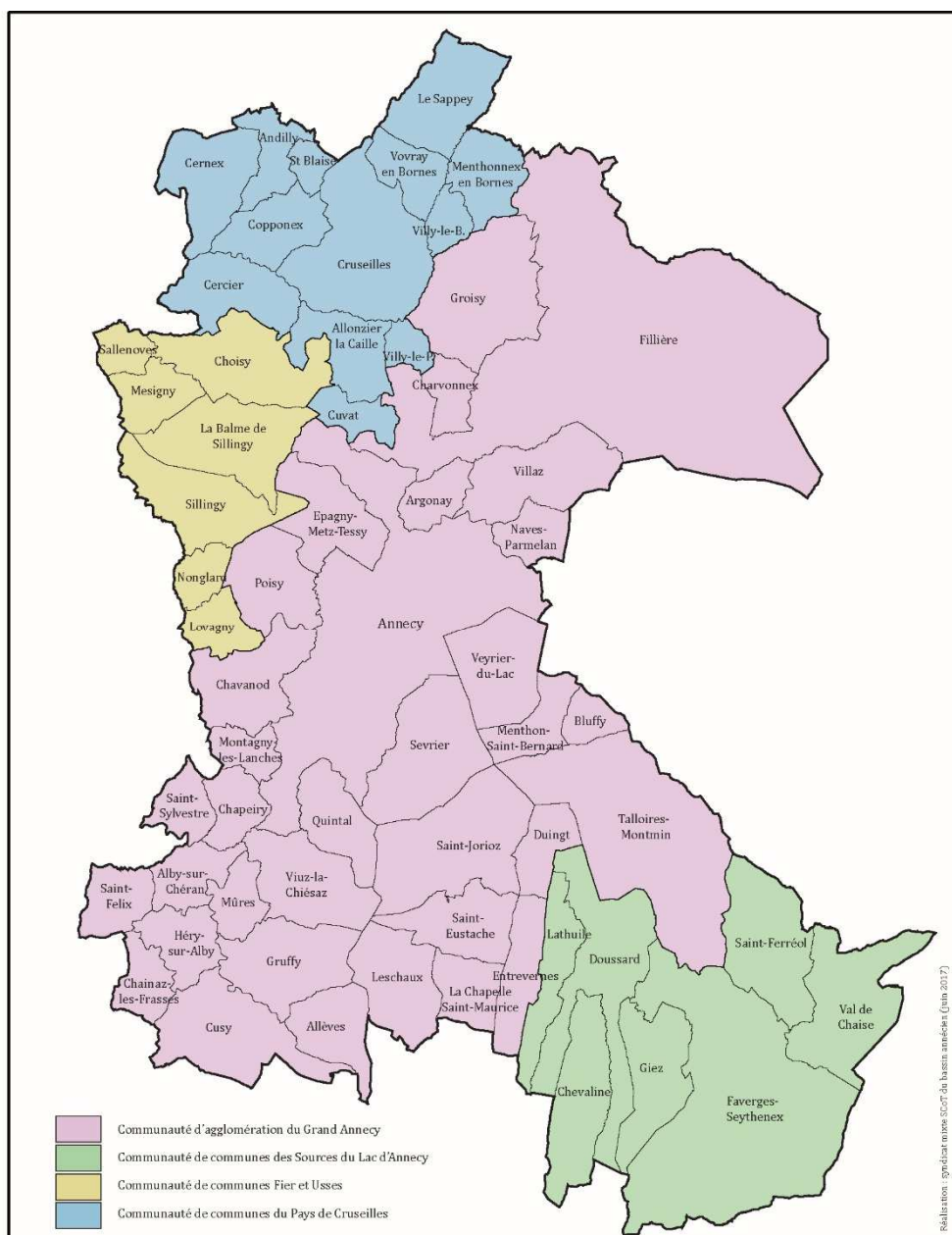


Figure 2 : Périmètre du SCOT du bassin Annecien au 1er janvier 2017 (Source : www.scot-bassin-annecien.fr)

Le SCOT préconise dans toutes les communes de « donner la priorité à la densification dans l'enveloppe urbaine existante » et définit des densités de logements à respecter, entre 20 logements/ha et 60 logements/ha, selon la densité existant du tissu urbain. Ces ratios correspondent à des surfaces disponibles pour chaque logement variant entre 160 m² et 500 m².

1.3 Contexte géologique

Epagny-Metz-Tessy est située à la fois sur la bordure Est du chaînon jurassien à dominante calcaire de la Montagne de la Mandallaz, et sur l'extrémité occidentale du vaste plateau molassique des Bornes.

Le territoire de la commune est traversé par la faille du Vuache, décrochement sénestre à l'origine du décalage des chaînons de Mandallaz et de la Montagne d'Age.

● Le substratum calcaire

La Montagne de la Mandallaz forme un anticlinal orienté Nord-Est / Sud-Ouest, constitué de calcaire urgonien (115 millions d'années) caractérisé par une forte karstification.

Le versant abrupt qui domine la plaine de Sillingy doit son origine à une « cassure » provoquée par la faille du Vuache. Cet accident géologique a eu pour conséquence de former un pan très incliné, soutenu par deux barres rocheuses dont l'une (la supérieure) forme la crête de la Tête de Mandallaz avant de plonger dans la cluse de Sillingy.

● La molasse

Le substratum rocheux molassique est constitué de molasses vertes d'âge Miocène et d'origine marine. Ce sont des grés micacés à ciment calcaire qui se présentent en bancs décimétriques à métriques à joints marneux. Il affleure dans la partie Nord de la commune, et correspond aux buttes du Bois des Hospices et du Bois des Machurettes, aux lieux dits Les Pourras et La Tuilière.

● Les formations quaternaires

Le substratum molassique est dissimulé sous des dépôts meubles glaciaires et tardi-glaciaires : il s'agit d'une part de moraines argileuses (argiles à blocs de nature très hétérogène), et d'autre part de moraines caillouteuses et d'alluvions fluvio-glaciaires, (galets, graviers et sables stratifiés).

De par leur mode de dépôt, ces formations quaternaires présentent une grande variabilité :

- dans leur répartition géographique à l'affleurement ;
- dans la nature des dépôts.

Une formation plus récente couvre le pourtour du Lac d'Annecy : un dépôt d'alluvions lacustres qui correspond à l'ancienne extension du Lac.

Ces alluvions, composées de matériel glaciaire remanié, forment une surface d'aplanissement propice au développement de zones humides.

Sur Epagny, les alluvions lacustres se sont déposées sur la moitié Sud du territoire.

1.4 Hydrographie

La totalité du territoire de Epagny-Metz-Tessy appartient au bassin versant du torrent du Fier, après que celui-ci ait reçu l'exutoire du lac d'Annecy.

Le réseau hydrographique de la commune est dominé par le Nant de Gillon (ou Nant de Calvi), affluent du Fier et exutoire unique de la commune. Long d'environ 13,6 km, ce cours d'eau s'écoule depuis la Mandallaz jusqu'à son exutoire dans le Fier, à la limite entre les communes d'Annecy (commune déléguée de Meythet) et Poisy. Il draine la plaine d'Epagny selon un axe Nord-Ouest / Sud-Est, depuis La Balme de Sillingy jusqu'à Meythet.

Le territoire de Metz-Tessy est drainé par le Fier et le Viéran.

Le Fier prend sa source dans le massif des Bornes, draine La Filière à la hauteur d'Annecy-le-Vieux, le Viéran à Meythet.

En 2018, les analyses effectuées à l'amont de l'usine de dépollution SILOE montrent un bon état global du Fier. En 2016, il était classé en état moyen du fait d'une pression due aux nitrites.

Le secteur d'Epagny est également drainé par les écoulements de versant qui rejoignent le secteur des anciens Marais d'Epagny, où ils sont, pour la plupart, canalisés et enterrés sous la zone commerciale avant d'atteindre le Nant de Gillon par sa rive droite.

On mentionnera ceux à écoulement permanent :

- Les ruisseaux de Bromines et de la Sousdarde (ou des Vernets) qui rejoignent le Nant de Gillon en rive gauche par un collecteur de 1400 mm de diamètre, exutoire de la ZAC de Bromines ;
- Le ruisseau de Chez Levet, affluent du Nant de Gillon en rive gauche à l'Est de la zone d'activité de La Mandallaz, par le canal de la Monnaie.

Les cours d'eaux potentiellement impactés par le rejet des dispositifs d'assainissement non collectif ont fait l'objet d'une mesure de débit au mois d'août 2018 pour estimer le débit d'étiage. Ces mesures sont venues compléter celles réalisées en 2004-2005.

Tableau 2 : Principaux cours d'eau présents sur la commune potentiellement impactés par le rejet d'ANC

Nom du cours d'eau	Commune déléguée	Débit mesuré en 2018 (l/s)	Débit mesuré en 2004-2005 (l/s)
Nant de calvi (amont)	Epagny	/	23
Ruisseau de Bromines (aval)	Epagny	0	2
Ruisseau du Cret Bori	Epagny	0	0.5
Ruisseau de Bromines (amont)	Epagny	/	1
Ruisseau de sur les Nants	Epagny	0.1	/
Nant de calvi (aval)	Epagny	0.1	20
Ruisseau de Bellevue	Epagny	/	0.5

1.5 Usages et contraintes du milieu naturel

Les informations sur le milieu naturel sont répertoriées sur la carte d'aptitude des milieux de la commune (3_CA_GA_EMT).

1.5.1 Captages d'alimentation en eau potable

La commune est concernée par plusieurs captages d'alimentation en eau potable :

- Chez les Roux
- Les Iles F2
- Les Iles F4
- Les Iles F5

Les périmètres de protection de captages sont reportés sur la carte d'aptitude des milieux de la commune. Les contraintes de faisabilité des différents types d'assainissement prendront en compte les règlements spécifiques de chacun des périmètres.

1.5.2 Zones naturelles

La commune est concernée par plusieurs ZNIEFF :

- ZNIEFF de type 1 :
 - 820031800 : « Le Fier dans la traversée de l'agglomération annécienne » ;
 - 820031723 : « Marais de Côte-Merle » ;
- ZNIEFF de type 2 :
 - 820031660 : « CHAINONS DE LA MANDALLAZ ET DE LA MONTAGNE D'AGE » ;

6 zones humides sont également recensées. Ces zones sont reportées sur la carte d'aptitude des milieux (3_CA_GA_EMT) et prises en compte pour la réalisation du zonage d'assainissement (critère impactant potentiellement la note environnementale des scénarios de desserte).

1.6 Situation actuelle vis-à-vis de l'assainissement collectif

Le réseau de collecte est 100% séparatif. En 2017, il se compose de 59.9 km de conduites et de 1693 branchements.

- Nombre de postes de relevage/refoulement : 10
- Nombre de déversoirs d'orage : 0

Sur la base des rôles d'eau de 2016, le taux de desserte est estimé à 98.3%.

Les eaux collectées sont traitées en partie à l'Usine de Dépollution des eaux usées SILOE situé sur la commune déléguée de Cran Gévrier. La filière de traitement de cette UDEP est de type « lits bactériens + biofiltres ». Sa capacité de traitement actuelle est de 230 000 EH. Dans le cadre du schéma général d'assainissement, il est prévu un scénario d'extension de SILOE afin d'augmenter sa capacité à 250 000 EH pour répondre au potentiel d'accroissement futur de la population du bassin annécien et aux raccordements des travaux futurs de desserte.

Une autre partie des eaux collectées est traitée à l'unité de dépollution de Poiriers sur la commune de Poisy. Il s'agit d'une filière « boues activées » d'une capacité actuelle de 32000 EH. La station ne présente pas de dysfonctionnement notable mais des aménagements sont prévus concernant les ajustements capacitaires liés à l'augmentation de la population raccordée.

1.7 Situation vis-à-vis de l'assainissement non collectif

1.7.1 Diagnostic des installations ANC actuelles

Le contrôle des installations d'assainissement non collectif est assuré par le SILA qui a mis en place le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

72 installations ANC sont recensées sur la commune.

D'après l'analyse de la base de données actuelle du SPANC, 62 % des installations ne sont pas conformes.

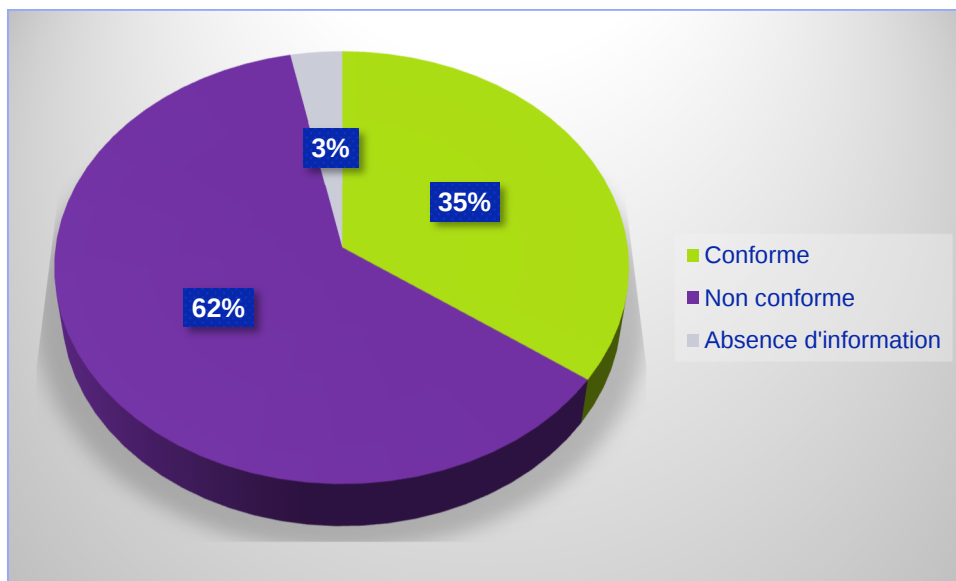


Figure 3 : Conformités des installations ANC sur la commune

1.7.2 Aptitude du milieu à l'ANC

Les informations relatives à l'aptitude des milieux sont répertoriées sur la carte 3_CA_GA_EMT.

1.7.2.1 Aptitude des sols à l'ANC

Sur la commune de Epagny-Metz-Tessy, les résultats des sondages réalisés révèlent globalement une mauvaise perméabilité des sols.

Nota : la carte d'aptitude des sols est fournie à titre indicatif. Les pétitionnaires devront faire réaliser, à leurs frais, par un bureau d'étude compétent, une étude de faisabilité de l'assainissement pour déterminer la filière la mieux adaptée au terrain.

1.7.2.2 Capacité des cours d'eau à accepter les rejets ANC

Conformément à la méthodologie expliquée dans la *Notice explicative générale du zonage* (0_Notice ZonageEU), la capacité des cours d'eau à accepter les rejets ANC a été déterminée en calculant l'indice de saturation.

Tableau 3 : Capacité des cours d'eau à recevoir des rejets ANC

Nom du cours d'eau	Commune déléguée	Cours d'eau apte à recevoir des rejets ANC
Ruisseau de Bromines (aval)	Epagny	Non
Ruisseau du Cret Bori	Epagny	Non
Ruisseau de Bromines (amont)	Epagny	/
Ruisseau de sur les Nants	Epagny	Non
Nant de Calvi (aval)	Epagny	Non
Ruisseau de Bellevue	Epagny	/

Les résultats obtenus montrent tous les cours d'eau de la commune ne peuvent plus recevoir de rejets issus d'installations d'ANC.

La carte d'aptitude des milieux de la commune (3_CA_GA_EMT) indique un territoire plutôt défavorable à la mise en œuvre de l'ANC. Cependant, la grande majorité des abonnés sont raccordés au réseau collectif. De ce fait, l'impact des rejets ANC sur le milieu naturel est faible.

2 PRESENTATION DE LA CARTE DE ZONAGE

2.1 Généralités

Le tracé du périmètre est établi sur un fond cadastral.

Le classement d'un secteur en zone d'assainissement collectif a pour effet de déterminer le mode d'assainissement qui sera retenu.

Ce classement n'a pas pour conséquence :

- De rendre le terrain constructible ;
- D'éviter au pétitionnaire de réaliser un assainissement autonome conforme à la réglementation, dans le cas où la date de livraison des constructions serait antérieure à la date de desserte de la parcelle par le réseau d'assainissement.

Sur la carte de zonage est représenté en rouge le contour des parcelles identifiées comme raccordées ou raccordables au réseau d'assainissement des eaux usées existant ou futur. En dehors des secteurs indiqués en rouge sur la carte de zonage, les parcelles sont classées en assainissement non collectif.

2.2 Zonage d'assainissement collectif

Les scénarios de raccordement au réseau d'assainissement collectif ont été étudiés conformément à la méthodologie présentée dans la *Notice explicative générale (0_Note ZonageEU)*.

2.2.1 Scénarios de desserte déjà programmés

Aucun scénario de desserte n'est programmé par le SILA à l'horizon 2020.

2.2.2 Liste des scénarios de desserte retenus

Tableau 4 : Liste des scénarios de desserte retenus sur la commune de Epagny-Metz-Tessy

Lieu-dit	Nombre d'abonnés concerné	Coût du programme	Note globale du scénario
Les Favres	29	1 047 600€ HT	10

2.3 Zonage d'assainissement non collectif

2.3.1 Rappel des critères d'exclusion des scénarios

Le programme de travaux à réaliser étant sur 10 ans, les cas suivants ont été considérés :

- Les scénarios situés à plus de 2 km du réseau ont été exclus ;
- Le raccordement des hameaux de moins de 5 abonnés n'est pas étudié ;
- En-deçà de 20 abonnés par poste de refoulement, le scénario n'est pas étudié ;
- En cas de contraintes techniques ou d'exploitation trop importantes, le scénario est exclu ;
- Si l'aptitude des milieux est favorable à l'ANC, le scénario n'est pas étudié.

En dehors des lieux-dits « Rogemont » et « les Favres », les installations en ANC sont dispersées. De ce fait, les abonnés associés resteront en zonage d'assainissement non collectif.

2.3.2 Liste des scénarios étudiés mais non retenus

Les scénarios dont la note est inférieure à 10/20 n'ont pas été retenus.

Tableau 5 : Liste des scénarios étudiés mais non retenus

Lieu-dit	Nombre d'abonnés concerné	Note globale du scénario
Rogemont	18	5

ANNEXE 1 : résultats des sondages de sol réalisés antérieurement à 2018

L'analyse se base sur la méthode S.E.R.P :

- **Sol (S)** Texture, structure, gonflement, vitesse de percolation, conductivité hydraulique.
- **Eau (E)** Profondeur d'une nappe pérenne, présence d'une nappe perchée temporaire, possibilité d'inondation, hydromorphie.
- **Roche (R)** Profondeur de la roche altérée ou non.
- **Pente (P)** Valeur de la pente en surface du terrain naturel.

Selon les valeurs obtenues pour ces quatre critères, il est possible de leur faire correspondre une note de 1 à 3.

- 1 favorable
- 2 moyennement favorable
- 3 défavorable

Cette codification permet d'attribuer à chaque site un indice « S.E.R.P » représentatif de son aptitude à l'assainissement non collectif. Il existe donc 81 indices, chacun ayant une définition précise et différente, variant de 1.1.1.1, le plus favorable, à 3.3.3.3, le plus défavorable.

Afin de permettre une appréciation globale de l'aptitude d'un site à l'assainissement non collectif, ces indices sont regroupés en quatre classes d'aptitude (vert, jaune, orange, rouge) représentant leurs implications économiques et techniques.

Classe 1 **Site convenable.** Pas de problème majeur. Aucune difficulté de dispersion.

Classe 2 **Site convenable dans son ensemble.** Pas de problème majeur. Aucune difficulté de dispersion.

Classe 3 **Site présentant au moins un caractère défavorable.** Les difficultés de dispersion sont réelles.

Classe 4 **Site ne convenant pas.** La dispersion dans le sol n'est plus possible.

CLASSES	INDEXATION		APPRECIATION DE L'APTITUDE DES SITES SELON LA COULEUR ET LA CLASSIFICATION
	Majeur	Mineur	
CLASSE 1 (Vert)	S E 1 1 aucune exception	R P 1 ou 2 1 ou 2	Site convenable - pas de contraintes majeures, aucune difficulté de dispersion (infiltration) et de restitution au milieu naturel. L'épuration est assurée de façon convenable par le sol naturel en place.

CLASSE 2 (Jaune)	<table><tr><td>S</td><td>E</td><td>R</td><td>P</td></tr><tr><td>1 ou 2</td><td>1 ou 2</td><td>1 ou 2</td><td>1 ou 2</td></tr></table> Exception pour 2.2.2.2 classé en 3 pour tenir compte du caractère majeur de S et E	S	E	R	P	1 ou 2	1 ou 2	1 ou 2	1 ou 2	Site convenable dans son ensemble, mais quelques difficultés locales de dispersion (infiltration et restitution au milieu naturel) ; L'épuration sera généralement bien assurée. L'épandage souterrain peut cependant être mis en œuvre après quelques aménagements mineurs.				
S	E	R	P											
1 ou 2	1 ou 2	1 ou 2	1 ou 2											
CLASSE 3 (Orange)	<table><tr><td>S</td><td>E</td><td>R</td><td>P</td></tr><tr><td>1</td><td>1</td><td>3</td><td>3</td></tr><tr><td>2</td><td>2</td><td>2</td><td>2</td></tr></table> Sont classés en 3 les indices contenant un caractère codé en 3 et ceux figurant ci-dessus. Exception pour certains classés en 4 (voir Classe 4).	S	E	R	P	1	1	3	3	2	2	2	2	Site présentant une contrainte majeure (proximité d'une nappe, sol imperméable, pente importante, substrat compact ou imperméable proche). Les difficultés de dispersion et d'épuration sont réelles.
S	E	R	P											
1	1	3	3											
2	2	2	2											
CLASSE 4 (Rouge)	Sont classés en 4 les indices contenant au moins 2 caractères codés en 3. Exceptions pour tenir compte des caractères majeurs et mineurs « 1.3.R ou P = 2 », « 2.2.R ou P = 3 », « 2.3.R et P quelconques », « 3.2.R et P quelconques ».	Site présentant plusieurs contraintes majeures, l'épuration et l'infiltration par le sol naturel n'est assurément plus possible. Il faut améliorer le traitement par l'utilisation systématique de dispositifs en sol substitué.												

1.1.1.1. Secteur Metz-Tessy

Les travaux de terrain préalables à la réalisation de la carte d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif se composent dans le cas présent de :

3 sondages à la tarière manuelle.

Ces sondages sont réalisés **chemin du Tremblay** à proximité de deux des habitations non raccordées au collecteur d'eaux usées.

Ces habitations ne sont pas raccordées et ne sont pas raccordables car elles se situent en contrebas du réseau d'assainissement collectif existant. Un système de relevage serait nécessaire.

IMPLANTATION - LIEU DIT	CHEMIN DU TREMBLAY
COUVERTURE VEGETALE	Prés - Jardins
PENTE	8 - 10 %
HORIZONS PEDOLOGIQUES	
0 à 0,20 m	Terre végétale limono-argileuse
0,20 à 1,50 m	Moraine argileuse, plus limoneuse en surface, ocre brune humide compact, puis gorgée d'eau en profondeur. Environ 10% de cailloux de taille centimétrique. Traces d'hydromorphie (argile rubanée) dès 0,50 m de profondeur. Très localement, présence de lentille sableuse provenant de l'altération de la molasse.
PERMEABILITE	Quasi nulle du fait de l'engorgement des terrains (fonte de la neige)
REMARQUES	Pas d'affleurement de substratum.

La classification SERP de ce type de sol s'établit à 3.2.1.1. ou classe 4.

Le chiffre 3 est introduit sur le caractère « Sol » pour tenir compte de la faible perméabilité du sol en place.

Le chiffre 2 est introduit sur le caractère « Eau » pour tenir compte de la présence à faible profondeur d'un engorgement plus ou moins permanent d'eau, révélé par les traces

d'hydromorphie. Ici, l'hydromorphie résulte principalement de la stagnation des eaux météoriques due à la présence d'horizons imperméables.

Sur ce secteur de la commune de Metz-Tessy, l'aptitude des sols correspond à une classe 4 (rouge).

La dispersion n'est pas possible : argiles à très faible perméabilité, traces d'hydromorphie dues à la présence d'horizon(s) imperméable(s). Il faut améliorer le traitement d'épuration pour pouvoir restituer l'effluent au milieu naturel superficiel. La vérification des possibilités d'évacuation des effluents dans le réseau de surface est impérative (cf. Carte d'Aptitude des Sols). Actuellement les effluents traités sont rejetés dans le ruisseau du Sayet, ruisseau à écoulement non permanent mais affluent du ruisseau du Guenon qui est pérenne.

Sur ces sols très peu perméables, dépourvus de nappe (hormis les rétentions superficielles), les dispositifs sont de type **lit filtrant drainé à flux vertical**.

N.B : ces principes restent liés à l'échelle de l'étude et de la carte. Il est bien entendu que le propriétaire peut faire réaliser une étude géopédologique spécifique sur sa parcelle afin d'apporter la preuve que le terrain est apte à l'infiltration.

1.1.1.2. Secteur Epagny (investigations du cabinet Nicot)

Les secteurs de la commune concernés par l'étude de l'aptitude des sols en 2000 sont :

Possession, Champ Moine, Chez Levet, Sur les Nants, Rogemont, route des Teppes, Chez les Favres, Chez les Roux, Bellevue, La Motte, la Tuillère et Crêt Bori.

Les investigations menées sont constituées de 36 sondages à la tarière et de 36 tests de perméabilité réalisés à 0,80 m de profondeur.

Possession

Ce secteur de la commune classé en zone NAc et 2NA compte 7 habitations non raccordées au réseau collectif d'assainissement.

IMPLANTATION - LIEU DIT	Possession 3 sondages (15 à 17)
COUVERTURE VEGETALE	Prés - jardins
PENTE	4 à 10 %
HORIZONS PEDOLOGIQUES	
0 à 0,30/0,40 m	Terre végétale
0,30/0,40 à 1,50/2,00 m	Argile brun clair à foncé, plus ou moins graveleuse, assez compacte.
PERMEABILITE	< 10 mm/h

La classification SERP de ce type de sol s'établit à 3.1.1.1. ou classe 3.

Le chiffre 3 est introduit sur le caractère « Sol » pour tenir compte de la faible perméabilité du sol en place.

A Possession, l'aptitude du sol à l'épuration correspond à une classe 3 (orange).

La contrainte majeure est la faible perméabilité des argiles en place et leur pouvoir colmatant. La dispersion dans le sol n'est pas possible. Il faut améliorer le traitement d'épuration pour pouvoir restituer l'effluent au milieu naturel superficiel. La vérification des possibilités d'évacuation des effluents dans le réseau de surface est impérative (cf. Carte d'Aptitude des Sols).

Sur ces sols très peu perméables, dépourvus de nappe (hormis les rétentions superficielles), les dispositifs sont de type **lit filtrant drainé à flux vertical**.

N.B : ces principes restent liés à l'échelle de l'étude et de la carte. Il est bien entendu que le propriétaire peut faire réaliser une étude géopédologique spécifique sur sa parcelle afin d'apporter la preuve que le terrain est apte à l'infiltration.

Champ Moine

Le secteur de Champ Moine est en partie raccordé au réseau collectif d'assainissement. Seules 3 habitations, en contrebas du réseau, à l'extrémité sud de la zone urbanisée (UA) disposent d'assainissement non collectif. Leur raccordement est envisageable au moment de l'ouverture à l'urbanisation de la zone 1NA à proximité du secteur.

IMPLANTATION - LIEU DIT	<i>Champ Moine (sondage n°13)</i>
COUVERTURE VEGETALE	Prés – jardins - vergers
PENTE	Quasi nulle
HORIZONS PEDOLOGIQUES	
0 à 0,50 m	Terre végétale
0,50 à 2,00 m	Alluvions graveleuses
PERMEABILITE	Entre 60 et 80 mm/h

La classification SERP de ce type de sol s'établit à 1.1.1.1. ou classe 1.

A Champ Moine, l'aptitude du sol correspond à une classe 1 (verte).

Il n'y pas de contraintes majeures, le sol est filtrant et perméable. L'épuration est assurée de façon convenable par le sol naturel en place. Dans ce cas, le dispositif est de type **tranchées d'infiltration à faible profondeur** dans le sol naturel.

N.B : ces principes restent liés à l'échelle de l'étude et de la carte. Il est bien entendu que le propriétaire peut faire réaliser une étude géopédologique spécifique sur sa parcelle afin d'apporter la preuve que le terrain est apte à l'infiltration.

Chez Levet

Le secteur de Chez Levet est presque totalement raccordé au réseau collectif d'assainissement. 2 habitations en zone UCa au nord et 2 habitations au sud en contrebas du réseau ne sont pas raccordées et possèdent un dispositif d'assainissement non collectif. Les 2 habitations les plus au sud seront raccordées sur le collecteur desservant Champ Corbet sur Metz-Tessy.

IMPLANTATION - LIEU DIT	Chez Levet (sondages n°31à 33)
COUVERTURE VEGETALE	Prés - jardins
PENTE	12 – 13 %
HORIZONS PEDOLOGIQUES	
0 à 0,20 m	Terre végétale
0,20 à 0,40/0,50 m	Limon brun argileux avec de nombreux cailloux et blocs, sec
0,40/0,50 à 2,00 m	Argile brun grise compacte, avec de nombreux cailloux et blocs, sèche
PERMEABILITE	Inférieure à 5 mm/h

La classification SERP de ce type de sol s'établit à 3.1.1.1. ou classe 3.

Le chiffre 3 est introduit sur le caractère « Sol » pour tenir compte de la faible perméabilité du sol en place.

Sur ce secteur de la commune, l'aptitude du sol à l'épuration correspond à une classe 3 (orange).

La contrainte majeure est la faible perméabilité des argiles en place. La dispersion dans le sol n'est pas possible. Il faut améliorer le traitement d'épuration pour pouvoir restituer l'effluent au milieu naturel superficiel. La vérification des possibilités d'évacuation des effluents dans le réseau de surface est impérative (cf. Carte d'Aptitude des Sols).

Sur ces sols très peu perméables, dépourvus de nappe (hormis les rétentions superficielles), les dispositifs sont de type **lit filtrant drainé à flux vertical**.

N.B : ces principes restent liés à l'échelle de l'étude et de la carte. Il est bien entendu que le propriétaire peut faire réaliser une étude géopédologique spécifique sur sa parcelle afin d'apporter la preuve que le terrain est apte à l'infiltration.

Rogemont

Le secteur de Rogemont classé en zone UD et 1NAd2, compte 12 habitations non raccordées au réseau collectif d'assainissement, situés le plus nord route du Panorama.

IMPLANTATION - LIEU DIT	Rogemont - Panorama (Sondages n°8 à 11)
COUVERTURE VEGETALE	Prés – jardins - bois
PENTE	20 %
HORIZONS PEDOLOGIQUES	
0 à 0,20 m	Terre végétale
0,20 à 2,00 m	Molasse
PERMEABILITE	Entre 5 et 10 mm/h
REMARQUES	Substratum molassique peu enfoui, visible à l'affleurement dans les fossés

La classification SERP de ce type de sol s'établit à 3.1.3.2. ou classe 4.

Le chiffre 3 est introduit sur le caractère « Sol » pour tenir compte du caractère peu perméable du sol en place.

Le chiffre 3 est introduit sur le caractère « Roche » pour tenir compte de la présence du substratum molassique à faible profondeur.

Le chiffre 2 est introduit sur le caractère « Pente » pour tenir compte des plus fortes valeurs de pente observées.

Sur ce secteur, l'aptitude du sol correspond à une classe 4 (rouge).

Plusieurs contraintes majeures rendent la réalisation d'un épandage inefficace. La dispersion dans le sol n'est pas possible : faible perméabilité et substratum imperméable à faible profondeur. Dans ce secteur, il faut améliorer le traitement d'épuration pour pouvoir restituer l'effluent au milieu naturel superficiel. La vérification des possibilités d'évacuation des effluents dans le réseau de surface est impérative (cf. CASAA).

Sur ces sols très peu perméables, dépourvus de nappe (hormis les rétentions superficielles), les dispositifs sont de type **lit filtrant drainé à flux vertical**.

N.B : ces principes restent liés à l'échelle de l'étude et de la carte. Il est bien entendu que le propriétaire peut faire réaliser une étude géopédologique spécifique sur sa parcelle afin d'apporter la preuve que le terrain est apte à l'infiltration.

Route des Teppes

A l'extrémité de la route des Teppes, à la limite avec Sillingy, 2 habitations non raccordables disposent d'une installation d'assainissement non collectif. Ces 2 habitations font partie du secteur ouest de Rogemont et sont classées en zone UD au PLU.

IMPLANTATION - LIEU DIT	<i>Route des Teppes</i>
COUVERTURE VEGETALE	Prés - jardins
PENTE	15 %
REMARQUES	Le substratum constitué de molasses est peu enfoui, il est recouvert de matériaux morainiques d'épaisseur variable et de perméabilité moyenne à faible.

La classification SERP de ce type de sol s'établit à 3.1.2.1. ou classe 3.

Le chiffre 3 est introduit sur le caractère « Sol » pour tenir compte du caractère peu perméable du sol en place.

Le chiffre 2 est introduit sur le caractère « Roche » pour tenir compte de la présence du substratum molassique à faible profondeur.

Sur ce secteur, l'aptitude du sol correspond à une classe 3 (orange).

Plusieurs contraintes majeures rendent impossible la réalisation d'un épandage efficace. La dispersion dans le sol n'est pas possible : faible perméabilité et substratum imperméable à faible profondeur. Dans ce secteur, il faut améliorer le traitement d'épuration pour pouvoir restituer l'effluent au milieu naturel superficiel. La vérification des possibilités d'évacuation des effluents dans le réseau de surface est impérative (cf. CASAA).

Sur ces sols très peu perméables, dépourvus de nappe (hormis les rétentions superficielles), les dispositifs sont de type **lit filtrant drainé à flux vertical**.

N.B : ces principes restent liés à l'échelle de l'étude et de la carte. Il est bien entendu que le propriétaire peut faire réaliser une étude géopédologique spécifique sur sa parcelle afin d'apporter la preuve que le terrain est apte à l'infiltration.

Chez les Favres – Bellevue –La Grange

Ce secteur au nord de la commune d'Epagny, en zone NAd à la limite de Pringy, comporte une vingtaine d'habitations non raccordées au réseau collectif d'assainissement.

IMPLANTATION - LIEU DIT	Chez les Favres
COUVERTURE VEGETALE	Prés – jardins – vergers
PENTE	12 à 20 %
	Sondage n°28
HORIZONS PEDOLOGIQUES	
0 à 0,60 m	Terre végétale et limon argileux brun foncé, sec
0,60 à 1,40 m	Argile brun claire
1,40 à 2,00 m	Argile brun grise compacte avec du sable d'altération de la molasse, légèrement humide
PERMEABILITE	Entre 5 et 10 mm/h
	Sondage n°19
HORIZONS PEDOLOGIQUES	
0 à 0,40 m	Terre végétale
0,40 à 1,00 m	Terre végétale et débris de molasse
1,00 à 2,00 m	Molasse
PERMEABILITE	Entre 0 et 5 mm/h
	Sondage n°20
HORIZONS PEDOLOGIQUES	
0 à 0,40 m	Terre végétale
0,40 à 1,20 m	Limon sableux
1,20 à 2,00 m	Molasse massive
PERMEABILITE	Entre 20 et 40 mm/h
	Sondage n°21
HORIZONS PEDOLOGIQUES	
0 à 0,40 m	Terre végétale et limon argileux brun foncé, sec
0,40 à 2,00 m	Argile brun claire graveleuse, assez tendre
PERMEABILITE	Entre 5 et 10 mm/h
REMARQUES	Substratum molassique visible à l'affleurement dans les fossés et à 0,20 m de profondeur dans le sondage n°1.

La classification SERP de ce type de sol s'établit à 3.1.2.2. ou classe 3.

Le chiffre 3 est introduit sur le caractère « Sol » pour tenir compte des faibles valeurs de perméabilité mesurées globalement sur le secteur.

Le chiffre 2 est introduit sur le caractère « Roche » pour tenir compte de la présence du substratum molassique à faible profondeur.

Le chiffre 2 est introduit sur le caractère « Pente » pour tenir compte des plus fortes valeurs de pente observées.

Sur ce secteur, l'aptitude du sol correspond à une classe 3 (orange).

Plusieurs contraintes majeures rendent la réalisation d'un épandage inefficace. La dispersion dans le sol n'est pas possible : argiles à faible perméabilité ou substratum molassique à faible profondeur. Dans ce secteur, il faut améliorer le traitement d'épuration pour pouvoir restituer l'effluent au milieu naturel superficiel. La vérification des possibilités d'évacuation des effluents dans le réseau de surface est impérative (cf. CASAA).

Sur ces sols très peu perméables, dépourvus de nappe (hormis les rétentions superficielles), les dispositifs sont de type **lit filtrant drainé à flux vertical**.

N.B : ces principes restent liés à l'échelle de l'étude et de la carte. Il est bien entendu que le propriétaire peut faire réaliser une étude géopédologique spécifique sur sa parcelle afin d'apporter la preuve que le terrain est apte à l'infiltration.

IMPLANTATION - LIEU DIT	Bellevue Sondages n°2 et 22
COUVERTURE VEGETALE	Prés - jardins
PENTE	12 à 20 %
HORIZONS PEDOLOGIQUES	
0 à 0,40 m	Terre végétale
0,40 à 1,50 m	Molasse
PERMEABILITE	Entre 20 et 25 mm/h
REMARQUES	Substratum molassique visible à l'affleurement dans les fossés (sondage n°2)

La classification SERP de ce type de sol s'établit à 2.1.3.2. ou classe 3.

Le chiffre 2 est introduit sur le caractère « Sol » pour tenir compte des faibles valeurs de perméabilité mesurées.

Le chiffre 3 est introduit sur le caractère « Roche » pour tenir compte de la présence du substratum molassique à faible profondeur, observé sur le sondage n°2.

Le chiffre 2 est introduit sur le caractère « Pente » pour tenir compte des plus fortes valeurs de pente observées.

Sur ce secteur, l'aptitude du sol correspond à une classe 3 (orange).

Plusieurs contraintes majeures rendent la réalisation d'un épandage inefficace. La dispersion dans le sol n'est pas possible : argiles à faible perméabilité ou substratum à faible profondeur. Dans ce secteur, il faut améliorer le traitement d'épuration pour pouvoir restituer l'effluent au milieu naturel superficiel. La vérification des possibilités d'évacuation des effluents dans le réseau de surface est impérative (cf. CASAA).

Sur ces sols très peu perméables, dépourvus de nappe (hormis les rétentions superficielles), les dispositifs sont de type **lit filtrant drainé à flux vertical**.

N.B : ces principes restent liés à l'échelle de l'étude et de la carte. Il est bien entendu que le propriétaire peut faire réaliser une étude géopédologique spécifique sur sa parcelle afin d'apporter la preuve que le terrain est apte à l'infiltration.

Chez les Roux

Ce secteur n'est accessible que par Sillingy. Il se situe en zone NC à l'ouest de la commune d'Epagny et comporte 3 habitations non raccordées au réseau collectif d'assainissement.

IMPLANTATION - LIEU DIT	Chez les Roux (Sondage n°36)
COUVERTURE VEGETALE	Prés - jardins
PENTE	30 %
HORIZONS PEDOLOGIQUES	
0 à 0,80 m	Terre végétale
0,80 à 2,00 m	Molasse
PERMEABILITE	Entre 10 et 20 mm/h
REMARQUES	Substratum molassique peu enfoui, visible à l'affleurement dans les fossés

La classification SERP de ce type de sol s'établit à 3.1.3.2. ou classe 4.

Le chiffre 3 est introduit sur le caractère « Sol » pour tenir compte des faibles valeurs de perméabilité mesurées.

Le chiffre 3 est introduit sur le caractère « Roche » pour tenir compte de la présence du substratum molassique à faible profondeur.

Le chiffre 2 est introduit sur le caractère « Pente » pour tenir compte des plus fortes valeurs de pente observées.

Sur ce secteur, l'aptitude du sol correspond à une classe 4 (rouge).

Plusieurs contraintes majeures rendent la réalisation d'un épandage inefficace. La dispersion dans le sol n'est pas possible : substratum imperméable à faible profondeur et fortes pentes. Dans ce secteur, il faut améliorer le traitement d'épuration pour pouvoir restituer l'effluent au milieu naturel superficiel. La vérification des possibilités d'évacuation des effluents dans le réseau de surface est impérative (cf. CASAA).

Sur ces sols très peu perméables, dépourvus de nappe (hormis les rétentions superficielles), les dispositifs sont de type **lit filtrant drainé à flux vertical**.

N.B : ces principes restent liés à l'échelle de l'étude et de la carte. Il est bien entendu que le propriétaire peut faire réaliser une étude géopédologique spécifique sur sa parcelle afin d'apporter la preuve que le terrain est apte à l'infiltration.

La Motte, centre aéré de Bromines

Le centre aéré de Bromines se trouve sur les communes de Sillingy et Epagny. Il n'est pas raccordé au réseau collectif. Il en est de même pour les habitations situées à l'est du centre et quelques habitations au sud sur Sillingy. Le secteur est classé en zone UDa au PLU.

Les sondages réalisés montrent que :

En amont de la route, le substratum constitué de molasses est peu enfoui, et visible à l'affleurement. Il est recouvert de matériaux morainiques d'épaisseur variable et de faible perméabilité.

En aval de la route, la couverture est assez développée et présente une bonne perméabilité.

IMPLANTATION - LIEU DIT	La Motte (amont de la route)
COUVERTURE VEGETALE	Prés – jardins
PENTE	20 à 30 % (terrains en terrasses)
	Sondage n°6
HORIZONS PEDOLOGIQUES	
0 à 0,20 m	Terre végétale
0,20 à 2,00 m	Molasse
PERMEABILITE	Entre 5 et 10 mm/h
	Sondage n°24
HORIZONS PEDOLOGIQUES	
0 à 0,20 m	Terre végétale
0,20 à 1,50 m	Argile gris claire et petits graviers, compacte
PERMEABILITE	Entre 0 et 5 mm/h
REMARQUES	Substratum molassique affleurant en de nombreux endroits sur le secteur

La classification SERP de ce type de sol s'établit à 3.1.3.3. ou classe 4.

Le chiffre 3 est introduit sur le caractère « Sol » pour tenir compte des faibles valeurs de perméabilité mesurées.

Le chiffre 3 est introduit sur le caractère « Roche » pour tenir compte de la présence du substratum molassique à faible profondeur.

Le chiffre 3 est introduit sur le caractère « Pente » pour tenir compte des plus fortes valeurs de pente observées.

Sur ce secteur, l'aptitude du sol correspond à une classe 4 (rouge).

Plusieurs contraintes majeures rendent la réalisation d'un épandage inefficace. La dispersion dans le sol n'est pas possible : argile très peu perméable, substratum molassique imperméable à faible profondeur et fortes pentes. Dans ce secteur, il faut améliorer le traitement d'épuration pour pouvoir restituer l'effluent au milieu naturel superficiel. La vérification des possibilités d'évacuation des effluents dans le réseau de surface est impérative (cf. CASAA).

Sur ces sols très peu perméables, dépourvus de nappe (hormis les rétentions superficielles), les dispositifs sont de type **lit filtrant drainé à flux vertical**.

N.B : ces principes restent liés à l'échelle de l'étude et de la carte. Il est bien entendu que le propriétaire peut faire réaliser une étude géopédologique spécifique sur sa parcelle afin d'apporter la preuve que le terrain est apte à l'infiltration.

IMPLANTATION - LIEU DIT	La Motte (aval de la route)
COUVERTURE VEGETALE	Prés – jardins
PENTE	20 à 30 %
	Sondage n°23
HORIZONS PEDOLOGIQUES	
0 à 0,40 m	Terre végétale
0,40 à 1,50 m	Limon brun argileux
PERMEABILITE	Entre 20 et 40 mm/h

La classification SERP de ce type de sol s'établit à 1.1.1.2. ou classe 2.

Le chiffre 2 est introduit sur le caractère « Pente » pour tenir compte des plus fortes valeurs de pente mesurées. L'aménagement en terrasses des parcelles est indispensable pour la mise en place d'une filière classique de type épandage souterrain à faible profondeur.

Sur ce secteur, l'aptitude du sol correspond à une classe 2 (jaune).

Il n'y pas de contraintes majeures, le sol est assez filtrant et perméable. L'épuration est assurée de façon convenable par le sol naturel en place. Sur ce type de terrain, le dispositif préconisé est de type **tranchées d'infiltration en pente à faible profondeur dans le sol naturel**. L'aménagement de certaines parcelles est indispensable, compte tenu des valeurs de pente mesurées, pour la mise en place de ce type de dispositif.

N.B : ces principes restent liés à l'échelle de l'étude et de la carte. Il est bien entendu que le propriétaire peut faire réaliser une étude géopédologique spécifique sur sa parcelle afin d'apporter la preuve que le terrain est apte à l'infiltration.

Chez Bocquet – Chez Brachon

Sont englobées dans ce secteur les habitations situées de part et d'autre de la route de la Montagne, rejoignant « Chez les Favres ». Toutes sont en assainissement non collectif.

IMPLANTATION - LIEU DIT	Chez Bocquet – les Pourras Sondages n°4 et 27
COUVERTURE VEGETALE	Prés - jardins
PENTE	6 %
HORIZONS PEDOLOGIQUES	
0 à 0,50 m	Terre végétale
0,50 à 2,00 m	Molasse
PERMEABILITE	Entre 0 et 10 mm/h
REMARQUES	Dans le sondage 4, une couche de molasse altérée s'intercale entre la terre végétale et la molasse

La classification SERP de ce type de sol s'établit à 3.1.3.1. ou classe 4.

Le chiffre 3 est introduit sur le caractère « Sol » pour tenir compte des faibles valeurs de perméabilité mesurées.

Le chiffre 3 est introduit sur le caractère « Roche » pour tenir compte de la présence du substratum molassique à faible profondeur.

Sur ce secteur, l'aptitude du sol correspond à une classe 4 (rouge).

Plusieurs contraintes majeures rendent la réalisation d'un épandage inefficace. La dispersion dans le sol n'est pas possible : substratum imperméable à faible profondeur. Dans ce secteur, il

faut améliorer le traitement d'épuration pour pouvoir restituer l'effluent au milieu naturel superficiel. La vérification des possibilités d'évacuation des effluents dans le réseau de surface est impérative (cf. CASAA).

Sur ces sols très peu perméables, dépourvus de nappe (hormis les rétentions superficielles), les dispositifs sont de type **lit filtrant drainé à flux vertical**.

N.B : ces principes restent liés à l'échelle de l'étude et de la carte. Il est bien entendu que le propriétaire peut faire réaliser une étude géopédologique spécifique sur sa parcelle afin d'apporter la preuve que le terrain est apte à l'infiltration.

IMPLANTATION - LIEU DIT	Chez Brachon – la Tuilière Sondage n°5
COUVERTURE VEGETALE	Prés - jardins
PENTE	20 %
HORIZONS PEDOLOGIQUES	
0 à 0,20 m	Terre végétale
0,20 à 2,00 m	Molasse
PERMEABILITE	Entre 5 et 10 mm/h
REMARQUES	Dans le sondage 4, une couche de molasse altérée s'intercale entre la terre végétale et la molasse

IMPLANTATION - LIEU DIT	Chez Brachon – la Tuilière Sondage n°30
COUVERTURE VEGETALE	Prés - jardins
PENTE	20 %
HORIZONS PEDOLOGIQUES	
0 à 0,40 m	Terre végétale et limon brun
0,40 à 1,50 m	Argile brun gris caillouteuse, sèche, compacte. Quelques fragments de molasses devenant abondant en profondeur.
PERMEABILITE	Entre 0 et 5 mm/h

La classification SERP de ce type de sol s'établit à 3.1.3.2. ou classe 4.

Le chiffre 3 est introduit sur le caractère « Sol » pour tenir compte des faibles valeurs de perméabilité mesurées.

Le chiffre 3 est introduit sur le caractère « Roche » pour tenir compte de la présence du substratum molassique à faible profondeur.

Le chiffre 2 est introduit sur le caractère « Pente » pour tenir compte des plus fortes valeurs de pente observées.

Sur ce secteur, l'aptitude du sol correspond à une classe 4 (rouge).

Plusieurs contraintes majeures rendent la réalisation d'un épandage inefficace. La dispersion dans le sol n'est pas possible : substratum imperméable à faible profondeur et argiles à faible perméabilité. Dans ce secteur, il faut améliorer le traitement d'épuration pour pouvoir restituer l'effluent au milieu naturel superficiel. La vérification des possibilités d'évacuation des effluents dans le réseau de surface est impérative (cf. CASAA).

Sur ces sols très peu perméables, dépourvus de nappe (hormis les rétentions superficielles), les dispositifs sont de type **lit filtrant drainé à flux vertical**.

N.B : ces principes restent liés à l'échelle de l'étude et de la carte. Il est bien entendu que le propriétaire peut faire réaliser une étude géopédologique spécifique sur sa parcelle afin d'apporter la preuve que le terrain est apte à l'infiltration.

Crêt Bori

Ce secteur accessible par Pringy compte 2 habitations situées en zone NC et non raccordées au réseau collectif d'assainissement.

IMPLANTATION - LIEU DIT	Crêt Bori
COUVERTURE VEGETALE	Prés - jardins
PENTE	4 à 20 %
	Sondage n°3
HORIZONS PEDOLOGIQUES	
0 à 0,20 m	Terre végétale
0,20 à 2,00 m	Molasse
PERMEABILITE	Entre 5 et 10 mm/h
	Sondage n°29
HORIZONS PEDOLOGIQUES	
0 à 0,30 m	Terre végétale
0,30 à 0,80 m	Limon argileux brun clair, sec, caillouteux
0,80 à 2,00 m	Argile grise caillouteuse, assez compacte, sèche
PERMEABILITE	Entre 0 et 5 mm/h
REMARQUES	Substratum molassique visible à l'affleurement dans les fossés

La classification SERP de ce type de sol s'établit à 3.1.3.2. ou classe 4.

Le chiffre 3 est introduit sur le caractère « Sol » pour tenir compte des faibles valeurs de perméabilité mesurées.

Le chiffre 3 est introduit sur le caractère « Roche » pour tenir compte de la présence du substratum molassique à faible profondeur.

Le chiffre 2 est introduit sur le caractère « Pente » pour tenir compte des plus fortes valeurs de pente observées.

Sur ce secteur, l'aptitude du sol correspond à une classe 4 (rouge).

A Crêt Bori, plusieurs contraintes majeures rendent la réalisation d'un épandage inefficace. La dispersion dans le sol n'est pas possible : argiles à très faible perméabilité ou substratum à faible profondeur. Dans ce secteur, il faut améliorer le traitement d'épuration pour pouvoir restituer l'effluent au milieu naturel superficiel. La vérification des possibilités d'évacuation des effluents dans le réseau de surface est impérative (cf. CASAA).

Sur ces sols très peu perméables, dépourvus de nappe (hormis les rétentions superficielles), les dispositifs sont de type **lit filtrant drainé à flux vertical**.

N.B : ces principes restent liés à l'échelle de l'étude et de la carte. Il est bien entendu que le propriétaire peut faire réaliser une étude géopédologique spécifique sur sa parcelle afin d'apporter la preuve que le terrain est apte à l'infiltration.

Les Vignes de Bromines – la Motte Est

2 habitations situées au bout du chemin de l'Amitié, à la limite avec Sillingy, ne sont pas raccordées au réseau collectif d'assainissement.

IMPLANTATION - LIEU DIT	Les Vignes de Bromines (Sondage n°7)
COUVERTURE VEGETALE	Prés - jardins
PENTE	Plus de 20 %
HORIZONS PEDOLOGIQUES	
0 à 0,20 m	Terre végétale
0,20 à 2,00 m	Molasse
PERMEABILITE	Entre 5 et 10 mm/h
REMARQUES	Ruisseau des Vernets à proximité, substratum molassique affleurant

La classification SERP de ce type de sol s'établit à 3.1.3.2. ou classe 4.

Le chiffre 3 est introduit sur le caractère « Sol » pour tenir compte des faibles valeurs de perméabilité mesurées.

Le chiffre 3 est introduit sur le caractère « Roche » pour tenir compte de la présence du substratum molassique à faible profondeur.

Le chiffre 2 est introduit sur le caractère « Pente » pour tenir compte des plus fortes valeurs de pente observées.

Sur ce secteur, l'aptitude du sol correspond à une classe 4 (rouge).

Plusieurs contraintes majeures rendent la réalisation d'un épandage inefficace. La dispersion dans le sol n'est pas possible : substratum imperméable à faible profondeur et pente des terrains. Dans ce secteur, il faut améliorer le traitement d'épuration pour pouvoir restituer l'effluent au milieu naturel superficiel. La vérification des possibilités d'évacuation des effluents dans le réseau de surface est impérative (cf. CASAA).

Sur ces sols très peu perméables, dépourvus de nappe (hormis les rétentions superficielles), les dispositifs sont de type **lit filtrant drainé à flux vertical**.

N.B : ces principes restent liés à l'échelle de l'étude et de la carte. Il est bien entendu que le propriétaire peut faire réaliser une étude géopédologique spécifique sur sa parcelle afin d'apporter la preuve que le terrain est apte à l'infiltration.